

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 27 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mme Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle, Marie- Catherine Portugal– M. Igor Wilkes.

Etaient absents Mme Cécile Gréboval - MM. Hervé Blancard et Alain Delafontaine.

Etaient représentés M. Bruno Blondel donne pouvoir à Mme Yvette Autricque.
M. Pierre Chavonnet donne pouvoir à M. Igor Wilkes.
M. Christian Pillon donne pouvoir à Mme Marie-Catherine Portugal.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie.

• **Intervention et échange avec Monsieur Robert Porquier, Président de l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées sur le projet d'implantation à l'année de l'Office à Gerberoy :**

Madame le Maire présente la demande de l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses vallées de s'installer à l'année et de façon définitive dans la commune de Gerberoy. Après avoir entendu les motivations de Monsieur Robert Porquier, Président de l'OTPVV, après discussion sur l'importance pour l'économie locale de cet accueil à Gerberoy et des missions de conseil réalisées par l'office de tourisme, après avoir échangé sur les diverses possibilités des locaux municipaux à Gerberoy, le conseil municipal délibère sur la proposition suivante :

* Jusqu'au 31 janvier 2015, la commune de Gerberoy met à disposition de l'office de tourisme la salle de l'école et la cuisine attenante. Cette mise à disposition concerne les activités d'administration et de gestion de l'office de tourisme. L'office de tourisme prendra à sa charge le loyer mensuel (281 € par mois) ainsi que les charges d'électricité, ligne téléphonique, chauffage, connexion internet, assurance du locataire. L'accès aux toilettes du secrétariat de mairie sera autorisé pour le personnel et les administrateurs de l'office de tourisme. La salle de droite de la Maison Robine sera mise à disposition de l'office de tourisme dans le cadre de l'actuelle convention (2012-2013) qui régit également les permanences au Musée. Cette convention prendra effet au 15 mars 2014 jusqu'à fin septembre 2014.

* A moyen et long terme : Le conseil municipal et l'office de tourisme proposeront aux trois communautés de communes concernées et aux collectivités territoriales la mise en œuvre d'un partenariat en vue de l'installation de l'office de tourisme dans une autre propriété de Gerberoy : Maison Robine située au n° 20 rue du logis du Roy ou ferme « Routier » située à proximité immédiate du parking de Gerberoy.

Ces propositions sont délibérées à la majorité (7 pour et une abstention).

• **Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Le procès-verbal de la séance du 3 août 2013 est adopté à l'unanimité.

• **Etat du budget 2013 en section fonctionnement et en section investissement et Décision**

Modificative n° 3 : Au 27 septembre 2013, la section de fonctionnement fait apparaître des dépenses à hauteur de 51 % (107 818 €) du montant annuel prévu de 209 746 € et des recettes à hauteur de 49,5 % (103 922 €) du montant annuel prévu de 209 746 €. Des recettes, perçues mensuellement, restent à venir. Madame le Maire propose l'achat d'un aspirateur de chantier ; pour cela une décision modificative au budget est nécessaire :

- article 61524 (entretien de bois et forêts) :	- 480,00 €
- article 21578 – opération 078 (autre matériel et outillage) :	+ 480,00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative. Madame le Maire rappelle également les différents travaux à effectuer dans la Collégiale : le remplacement du coffret de sécurité, le remplacement du moteur de tintement et les contreforts. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser la rénovation des contreforts dans un premier temps. Une demande de subvention sera présentée auprès du Conseil Général.

- **Information sur la rencontre avec l'Office National des Forêts concernant le Bois de Sapagny et sa gestion** : Madame le Maire a rencontré Monsieur Lefebvre, successeur de Monsieur Guinet à l'ONF. Afin de favoriser la pousse naturelle, Monsieur Lefebvre propose le peignage d'une parcelle (retrait des ronces). Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer le devis dans ce sens. Les décisions de plantation d'espèces de qualité (hêtres, chênes, merisiers) seront à étudier après visite sur site en automne 2013.
- **Tarif des locations 2014** : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de location de la Maison Robine et de la halle pour la saison 2014, à savoir :
 - * Maison Robine :
 - à la semaine : 75 € sans le jardin et 100 € avec le jardin.
 - en mai et juin : 100 € la semaine sans le jardin ou 150 € avec le jardin.
 - à la journée : 20 € sans le jardin ou 30 € avec le jardin.
 - * la Halle : 200 € la journée ou 100 € la demi-journée (80 € pour la 1^{ère} exposition organisée par des associations gerboréennes).La Maison du Guet, quant à elle, pourra être louée de mars à octobre 2014 pour un montant mensuel de 1 020 €.
Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces tarifs.
- **Questions diverses** :
 - Prochaine réunion du conseil municipal : Les points suivants y seront abordés : Circulation et travaux de voirie (commission des travaux à prévoir), bilan fête des Roses, information sur le parking, nettoyage des ampoules de l'éclairage public, plantation de rosiers à prévoir dans le jardin Henri IV et au Pommier Malsoin,...
 - Expertise des Plus Beaux Villages de France : Suite à l'expertise qui s'est tenue le 25 juillet 2013, Gerberoy est reconduit pour la labellisation des Plus Beaux Villages de France pour une période de six ans. Le dossier de synthèse de labellisation sera présenté, dès réception, au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h30.